



**BANQUES ET
ASSURANCES**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CEBPL : projet « banquier et entrepreneur »

La CFDT en alerte face à un projet périlleux

Paris, le 26 février 2020. La direction de la CEBPL (Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire) a présenté, lors du CSE (Comité social et économique) du 30 janvier dernier, le projet « banquier et entrepreneur » qui consiste à créer un modèle de distribution inédit par la mise en place de conseillers indépendants.

Pour l'heure, en l'absence des informations nécessaires à l'examen d'un projet non abouti, voire illisible, la CFDT doute grandement de la fiabilité économique et sociale du modèle autant pour les CIL (Conseillers indépendants locaux) que pour les salariés de la CEBPL.

La CFDT s'interroge sur la véritable ambition de l'entreprise sur le long terme... En effet, le dossier suscite de nombreuses interrogations et surtout des inquiétudes.

Ne doit-on pas craindre un déploiement industriel de ce modèle avec au final un glissement du statut de salarié de la CEBPL vers le statut d'indépendant ?

Quelles seront les conséquences sur l'emploi, les conditions de mobilité des salariés des agences transformées et de la protection sociale de ces futurs conseillers indépendants ? S'agit-il vraiment de faire supporter à un travailleur indépendant les coûts de fonctionnement d'une agence qui resterait estampillée CEBPL, et qui serait considérée comme non rentable ?

Présentée comme unique solution alternative à la fermeture d'agences, la mise en place de ces CIL ne peut être en l'état cautionnée par la CFDT. Elle déplore qu'à ce jour, la direction ne présente aucune garantie pour ces CIL : aucune définition d'un cadre juridique et réglementaire ni aucune projection sur le potentiel de développement, et donc de rentabilité.

Au-delà, qui oserait se lancer dans un projet, dans un premier temps expérimental, projet qui pourrait être stoppé à tout moment par la seule décision de la Caisse d'Épargne ?

Face à autant d'incertitudes, la CFDT, première OSR à la CEBPL, a demandé une expertise sur ce dossier, validée par toutes les organisations syndicales.

En outre, les instances nationales CFDT ont demandé l'organisation d'un Comité de Groupe extraordinaire BPCE, rencontre refusée par le groupe évoquant la liberté de chaque entreprise d'étudier de nouvelles formes de relations bancaires.

Si ce modèle, aujourd'hui présenté comme complémentaire, se substituait demain au modèle de distribution actuel, quid de nos valeurs de banque coopérative, et de notre capacité à agir en fonction des intérêts de nos clients et de nos sociétaires ?

Dans l'attente des conclusions de l'expertise et de réponses de la direction au CSE du mois de mars, la CFDT reste très inquiète quant aux conséquences économiques et sociales de la mise en œuvre d'un tel modèle. Si nos craintes concernant l'emploi et les salariés s'avéraient justifiées, la CFDT n'hésitera pas à s'opposer à ce projet et mettra tout en œuvre pour l'empêcher de voir le jour.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Luc Mathieu, Secrétaire général CFDT Banques et Assurances : 06 87 40 78 58

Sylvaine Couturier, DSN branche CE et coordinatrice BPCE : 06 59 22 07 30

Youssef Ben Messaoud, DSN branche BP et coordinateur BPCE : 06 27 18 04 96

CONTACT PRESSE :

Nadia Ladjeroud
Responsable de communication
01 56 41 54 53 / 06 47 77 22 36
nladjeroud@fba.cfdt.fr